



MAIRIE DE METEREN

## Conseil Municipal du 2 octobre 2019

## Compte-rendu

**Présents :** Mmes et MM. Béatrice DESCAMPS, Jeanne-Marie DELANNOYE, Michel LECOUSTRE, Jean-Michel VERRIER, Dorothée PINCHON, Yolande DURAND-ODIEVRE, Christian BOUREZ, Benoît FACHE, Elizabeth BOULET, Emmanuel WECXSTEEN, Dominique PONSEEL, Patrick DEBRUYNE, Guy ROUZE, Marylène CLEENEWERCK, Stéphanie DESCAMPS.

**Absents excusés :** M. Jean DESEURE (pouvoir à Michel LECOUSTRE), Mme Christiane CNOCQUAERT-HERMAN, Mme Isabelle DAUVERGNE.

## Compte rendu des décisions prises par le Maire

Madame le Maire communique l'état des délégations de pouvoir consenties par délibération du 9 avril 2014 pour la période du 20 juin au 30 septembre 2019.

## 1) Préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics et de leurs avenants :

Date	Nature du marché	Titulaire	Montant HT
20/06/2019	Fourniture et pose d'un nouveau revêtement de sol dans la salle de sports d'évolution au sol	Pique & fils (Quesnoy-sur-Deûle)	13 460,25 €
17/09/2019	Matériel informatique école Fabre d'Eglantine	SARL SALON (St Omer)	15 000,00 €
18/09/2019	Arceaux de protection candélabres quartier Wicart	SPIE CityNetworks (Villeneuve d'Ascq)	5 660,00 €

## 2) Délivrance de concession au cimetière :

Date	Durée	Type	Cimetière	Titulaire	Bénéficiaires
08/07/2019	50 ans	Concession de terrain	bourg	M. DELHAYE Philippe	Famille DELHAYE
08/07/2019	50 ans	Concession de terrain	bourg	M. COEVOET Dominique	M. & Mme COEVOET-FAGHEL
10/08/2019	50 ans	Concession de terrain	bourg	Mme BAHUON épouse GUISSSE Marie-Thérèse	M. & Mme GUISSSE-BAHUON
18/09/2019	50 ans	Concession de terrain	bourg	Mme LOMBART Chantal	M. & Mme LOMBART-DETAVERNIER
26/09/2019	50 ans	Concession de terrain	Mont des Cats	Mme MOONE Patricia	Famille MOONE

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de ces décisions.

## Réseau de lecture publique

Considérant le projet d'intégration du réseau de lecture publique mis en place par la Communauté de Commune de Flandre Intérieure, considérant l'accord des responsables bénévoles de la bibliothèque de Méteren, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **DECIDE** de résilier la convention de partenariat avec l'Association Culture et Bibliothèques Pour Tous à sa prochaine date anniversaire, à savoir le 23 juin 2020, **DIT** qu'en conséquence, la bibliothèque de Méteren continue à bénéficier des services de l'Association précitée jusqu'à cette date et **AUTORISE** Madame le Maire à rédiger le courrier de demande de résiliation dans les délais impartis, à savoir avant le 23 novembre 2019.

Par ailleurs, considérant que cette intégration doit s'accompagner du partenariat avec la Médiathèque Départementale du Nord, dans le but d'accompagner la commune et les équipes de bénévoles dans le fonctionnement de la bibliothèque/médiathèque (accès aux documents, à la formation, aux outils d'animation et expositions et au conseil), le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **APPROUVE** la mise en œuvre d'un partenariat avec la Médiathèque Départementale du Nord pour le développement et le fonctionnement de la bibliothèque de Méteren et **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention ci-jointe relative à cette mission.

Pour finir, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **DECIDE** de **VALIDER** le projet de réseau intercommunal de lecture publique (administratif et financier), **INSCRIRE** au budget de la commune la somme de la contribution annuelle dans le cadre du service commun, fixée à 1,20 € par habitant pour les communes adhérentes avec structure, **VALIDER** le règlement commun au réseau de la lecture publique et **AUTORISER** le Maire à signer la

convention de partenariat au réseau de la lecture publique à destination de la Communauté de communes de Flandre Intérieure et des communes adhérentes ainsi que l'adhésion au service commun et tout document afférent au dossier.

## Personnel municipal

Considérant le besoin de création de nouveaux postes d'adjoints techniques à temps non complet suite à deux départs à la retraite et à une réorganisation du travail parmi les agents en place, le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, **DECIDE** de **CREER** cinq postes d'adjoint technique à temps non complet et d'**ARRETER** le nouveau tableau des effectifs du personnel communal.

Par ailleurs, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **DECIDE** de **MODIFIER** la durée des postes d'enseignants musicaux, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019.

## Attribution de subventions exceptionnelles - conséquence sur le budget

Vu la demande de subvention du chef de centre de la caserne de pompiers de Bailleul-Méteren visant à acquérir deux drapeaux pour pouvoir défiler en même temps dans les communes de Bailleul et Méteren, considérant que la commune de Méteren a intérêt à la présence d'un drapeau pour les pompiers lors des manifestations historiques et patriotiques se déroulant sur le territoire de la commune, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **ACCORDE** une subvention exceptionnelle de 1 530 € à l'amicale des Sapeurs-Pompiers de Bailleul-Méteren pour l'acquisition d'un second drapeau.

Par ailleurs, vu la demande de subvention du président du Comité des Fêtes de Méteren visant à participer au financement de la construction de vingt chalets pour organiser un marché de Noël sur la place du village, considérant que ce type de manifestation animera le village et offrira aux habitants un week-end festif à l'approche des fêtes de fin d'année, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **ACCORDE** une subvention exceptionnelle de 2 000 € au Comité des Fêtes de Méteren pour l'acquisition d'un second drapeau.

Enfin, vu la demande de subvention du président du Comité de Sauvegarde des Chapelles de Flandre visant à participer à la rénovation de la chapelle Sainte Thérèse à Méteren, considérant que les chapelles du village font partie de son patrimoine remarquable et que la commune doit veiller à leur pérennisation, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **ACCORDE** une subvention exceptionnelle de 1 000 € au Comité de Sauvegarde des Chapelles de Flandre pour la rénovation de la chapelle Sainte Thérèse.

Pour finir, considérant qu'il y a lieu de prévoir les crédits nécessaires au versement de ces subventions, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **DECIDE** de **VALIDER** la décision modificative n°2 du budget 2019 comme suit : dépenses : Article 6574 (subventions) : + 3 000,00 € ; dépenses : Article 022 (dépenses imprévues de fonctionnement) : - 3 000,00 €.

## Entretien des pistes cyclables en agglomération

Vu la proposition du Conseil Départemental du Nord de reprendre à sa charge le balayage des bandes cyclables des routes départementales en agglomération dans les communes de moins de 10 000 habitants, vu le projet de convention relatif à cette mission, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **APPROUVE** l'intervention des services départementaux sur les routes départementales en agglomération sur la commune de Méteren pour procéder au balayage des bandes cyclables et **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention ci-jointe relative à cette mission.

## SIDEN - SIAN - adhésions

Considérant que le Conseil Municipal estime qu'il est de l'intérêt de la commune d'approuver de nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **DECIDE D'ACCEPTER** l'adhésion au SIDEN-SIAN du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de CHIVY-LES-ETOUVELLES, ETOUVELLES et LAVAL-EN-LAONNOIS (Aisne) avec transfert de la compétence "Eau Potable" (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine), de la Commune de BOUSSIERES-EN-CAMBRESIS (Nord) avec transfert des compétences "Eau Potable" (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine) et "Défense Extérieure Contre l'Incendie", de la Commune de PRONVILLE-EN-ARTOIS (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences "Eau Potable" (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine), des Communes d'ETAVES-ET-BOCQUIAUX et CROIX-FONSOMME (Aisne) avec transfert des compétences "Eau Potable" (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine), et **D'ACCEPTER** la proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la Commune de BEAURAIN (Nord) avec transfert des compétences "Gestion des Eaux Pluviales Urbaines" et "Défense Extérieure Contre l'Incendie".

## SIECF - rapport 2018

En application des articles L 5211.39 et D 2224-1 à 5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activités 2018 du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre (SIECF).

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal **DONNE ACTE** à Madame le Maire de la présentation de ce rapport.

## Terre de Jeux 2024

Vu le lancement du label « Terre de Jeux 2024 », destiné à valoriser les territoires qui souhaitent mettre plus de sport dans le quotidien de leurs habitants et s'engager dans l'aventure olympique et paralympique, considérant que l'accueil des Jeux Olympiques 2024 par la France peut contribuer à mettre plus de sport dans le quotidien des Français, considérant que la commune de Méteren peut faire vivre à tous ses habitants les émotions du sport et des jeux en célébrant les Jeux Olympiques et Paralympiques sur son territoire, organisant des célébrations dans le respect de l'environnement, proposant des célébrations ouvertes au plus grand monde, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **APPROUVE** la candidature de la commune de Méteren au label « Terre de Jeux 2024 » et **AUTORISE** Madame le Maire à s'engager au nom de la commune et à signer tout document relatif à cette candidature.